



**ETUDE SUR LES CONDITIONS DE FORMATION ET OBSTACLES RENCONTRES PAR LES
ELEVES ET ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU TOGO**

Rapport final de l'étude

Consultant :
BADABADI Maziwèdon
Ingénieur Statisticien Economiste

Assistant au consultant :
ALI Abdel Halim Touré
Economiste, Expert en Gouvernance et Management Public

Juillet 2014

Sommaire

SOMMAIRE	1
VISIONS SOLIDAIRES.....	1
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
Liste des tableaux	6
Liste des graphiques	8
Remerciements.....	9
Résumé.....	10
I- Introduction, contexte et justification.....	14
II- Objectifs de l'étude.....	15
2.1- Objectif général	15
2.2- Objectifs spécifiques	15
III- Méthodologie	16
3.1- Zone de l'étude	16
3.1- Population cible	16
3.2- Echantillonnage	16
3.3- Collecte des données	17
3.3.1- Outils de collecte.....	17
3.3.2- Recrutement et formation des agents de collecte.....	17
3.3.3- Collecte proprement dite	18
3.4- Gestion des données.....	18
3.7- Quelques difficultés rencontrées.....	19
IV- Résultats de l'étude	20
4.1- Caractéristiques sociodémographiques et économiques des enquêtés.....	20
4.2- Difficultés rencontrés par les élèves/étudiants en situation de handicap	23
4.2.1- Difficultés liées à l'accès aux infrastructures	23

4.2.2- Difficultés d'accès au cours.....	25
4.2.2.1- Cas des étudiants /élèves en situation de handicap moteur.....	25
4.2.3- Difficultés d'ordre matériel et financier	27
4.2.4- Difficultés d'ordre psychologique	29
4.3- Procédures d'orientation des élèves/étudiants en situation de handicap	30
4.4- Réaction du corps enseignant.....	32
4.5- Réaction des apprenants valides	34
4.6- Structures d'accompagnements des élèves/étudiants en situation de handicap.....	36
4.7- Quelques exemples d'éducation inclusive mis en place dans certains pays.....	38
Pour la France	38
En Allemagne	39
En Autriche	39
En Corée	40
Aux Etats Unis	40
En Italie	41
Au Sénégal	42
Au Burkina Faso	43
V- Conclusion et recommandations.....	46
Annexe 1 : Tableaux complémentaires.....	49
Annexe 2 : Liste des structures d'accompagnement :	53
Annexe 3 : Termes de référence.....	55
Annexe 4 : Outils de collecte	62

SIGLES ET ABREVIATIONS

- ADST** : Action-Développement-Santé pour Tous
AEH : Association des Etudiants Handicapé
ATA : Association Togolaise des Aveugles
ATPDSPH : Association Togolaise Pour les Droits Scolaires des Personnes Handicapées
APHUL : Association des Personnes Handicapées de l'Université de Lomé
CAESH : Centre d'Appui aux Etudiants en Situation de Handicap
CBM : Christian Blind Mission
CDE : Convention relative aux Droits de l'Enfant
CDPH : Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées
CEFISE : Centre d'Education et de Formation Intégré des Sourds et Entendants
CNIOSP : Centre National d'Information, d'Orientation Scolaire et Professionnelle
COSYDEP : Coalition des Organisations en Synergie pour la Défense de l'Education Publique
CsPro : Census and Survey Processing Systeme
DED : Service Allemand de Développement
DOSP : Direction d'Orientation Scolaire et Profession
DVERC : Direction de la Vie Estudiantine en Relation avec la Cité
ENES : Ecole Normal de l'Enseignement Secondaire
FETAPH : Fédération Togolaise des Associations de/pour les Personnes Handicapées
HI: Handicap International
LDS : Langage Des Signes
MEPS : Ministère des Enseignements Primaire Secondaire
OSC : Organisation de la Société Civile
SCAPE : Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
SPSS : Statistical Package For Social Sciences
Tdh : Terre des Hommes
ULIS : Unités Locales pour l'Inclusion Scolaire
UPI : Unités Pédagogiques d'Intégration
VS : Visions Solidaires

Liste des tableaux

Tableau 01 : Répartition des enquêtés par région, la tranche d'âge et le sexe	20
Tableau 02 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région, le lieu d'habitation, la distance entre la résidence et l'établissement et la durée du trajet de la résidence à l'établissement	22
Tableau03 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et le moyen de transport pour se rendre à l'établissement	23
Tableau 04 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap moteur par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et les difficultés rencontrés dans le suivi des cours	26
Tableau 05 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap visuel par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et les difficultés rencontrées dans le suivi des cours	26
Tableau 06 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et le montant moyen par source de financement.....	28
Tableau 07 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et la psychologie sur le handicap.....	29
Tableau 08 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et la réaction des enseignants.....	32
Tableau 09 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et la relation qu'ils entretiennent avec les autres valides	34
Tableau 10 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et la connaissance de structures d'accompagnement.....	37
Tableau A01 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et l'existence de la mère et/ou du père	49
Tableau A02 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et la profession de la mère et/ou du père	49
Tableau A03 : Répartition des enquêtés par sexe, niveau d'instruction, le type de handicap, la tranche d'âge, la région et les difficultés d'accès aux salles	50
Tableau A04 : Répartition des enquêtés par sexe, niveau d'instruction, le type de handicap, la tranche d'âge, la région et la capacité à suivre tous les cours	50
Tableau A05 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et la source de financement des études.....	51
Tableau A06 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et l'aide bénéficier de leurs parents /titeurs	51

Tableau A07 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et la psychologie sur le handicap 52

Liste des graphiques

Graphique 01 : Pourcentage des étudiants/élèves en situation de handicap selon qu'il soit ou pas orphelin de mère et/ou de père	21
Graphique 02 : Répartition des apprenants selon la profession de leur père	21
Graphique 03 : Répartition des apprenants selon la profession de leur mère	21
Graphique 04 : Répartition des enquêtés par difficulté ou pas d'accès aux salles	24
Graphique 05 : Répartition des enquêtés selon le type de difficultés d'accès aux salles.....	24
Graphique 06 : Répartition des enquêtés par leur capacité à suivre tous les cours et le type de handicap.....	25
Graphique 07 : Répartition des apprenants selon les sources de financement des études.....	27
Graphique 08 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et l'aide bénéficié de leurs parents /tuteurs	30
Graphique 09 : Regard de l'entourage sur le handicap	30
Graphique 10 : Répartitions des enquêtés selon le type d'aide bénéficié de leurs camarades valides et le type de handicap.....	36
Graphique 11 : Répartition des enquêtés selon leur connaissance des services offerts par les structures d'accompagnement qu'ils connaissent	37

Remerciements



Les consultants par la présente voudraient exprimer leurs sincères remerciements :

Aux premiers responsables des différents Ministères de l'Enseignement

Aux Présidents des différentes universités

Aux doyens des facultés, chefs de département, Directeurs d'écoles et enseignants

Aux élèves et étudiants handicapés enquêtés

Aux responsables des structures qui ont accepté d'être interviewés

Aux Agents de collecte

Résumé

L'étude sur les conditions de formations et les obstacles rencontrés par les étudiants et élèves en situation de handicap dans l'enseignement secondaire et supérieur au Togo est faite dans les villes de Kara et de Lomé. Cette étude a pour objectif de permettre à Visions Solidaires et ses partenaires d'identifier les problèmes liés à l'accès aux infrastructures scolaires et universitaires, comprendre les procédures d'orientation des élèves en situation de handicap au secondaire et après le baccalauréat répertorier les structures d'accompagnement des apprenants en situation de handicap et faire un état des lieux des services offerts, analyser la réaction du corps enseignant et des apprenants valides face aux apprenants en situation de handicap.

Pour atteindre ces objectifs, une collecte des données quantitatives et qualitatives a été faite dans la ville de Lomé et celle de Kara auprès des apprenants en situation de handicap au secondaire et à l'université, des enseignants du secondaire et de l'université, des responsables d'établissement, des structures d'accompagnement et des Ministères. Au total 279 élèves et étudiants en situation de handicap ont été interrogés dont 177 à Kara et à 102 Lomé.

Les données qui résultent de l'étude montrent que 43% des apprenants interrogés ont des difficultés d'accès aux salles. Ces difficultés consistent à la monté et à la descente des escaliers (95%), et au grand nombre d'étudiants à l'entrée des salles (15%) chez les apprenants en situation de handicap moteur. Alors que pour les apprenants en situation de handicap visuel, il s'agit du repérage de la salle (97%) et du grand nombre d'étudiants à l'entrée des salles (97%). En ce qui concerne les apprenants en situation de handicap auditif, aucune difficulté n'est déclarée en ce qui concerne l'accès aux salles.

Les grilles d'observation ont permis de constater que dans les établissements abritant les apprenants en situation de handicap, la plupart de ceux-ci ne sont pas équipés de rampes et de garde-fous. De même lorsque les sanitaires existent, ils ne sont pas adaptés au type de handicap.

Quand l'apprenant en situation de handicap visuel ou moteur arrive à accéder aux salles, il est souvent confronté à l'inadéquation des bancs ou au manque de place à cause de l'effectif, surtout pour les étudiants.

En ce qui concerne l'accessibilité aux cours, 14% des handicapés moteurs, 21% des handicapés visuels et 29% des handicapés auditifs disent qu'ils n'arrivent pas à suivre tous les cours. La plupart de ceux qui le disent sont à l'université. Les raisons évoquées par les handicapés moteurs sont le fait que les cours se déroulent la nuit, le fait qu'ils n'arrivent pas à occuper les places de devant ou encore par manque de moyen pour se déplacer, ce qui provoque en eux la fatigue. Chez les handicapés visuels, se sont les difficultés à reconnaître les images (80%), les difficultés de prise de notes (73%), les difficultés à reconnaître les formules mathématiques (66,7%), le fait que les cours soient en écriture ordinaire et non en braille (60%), l'inattention du professeur / enseignant (46,7%) et dans une moindre mesure la position dans la salle très éloignée du professeur / enseignant (33,3%) et le problème de compréhension (16,7%) d'une part et d'autre part la rapidité de l'enseignant, le fait que l'enseignant écrive au tableau sans prononcer les mots et le bruit des camarades qui constituent un obstacle pour pouvoir suivre tous les cours. Pour les handicapés auditifs, ces difficultés sont dues au fait que l'enseignant prononce des mots sans les écrire et le bruit de leurs camarades.

Considérant les difficultés d'ordre matériel et financier, les apprenants évoquent le manque de matériel spécialisé notamment le moyen de déplacement, le manque d'appareil orthopédique ou de verres médicaux. Pour certains, ce sont les difficultés à payer leur loyer ou pour la prise en charge de leurs études.

Sur le plan psychologique, 32% ne supportent pas leur handicap, 52% reçoivent un soutien psychologique de leurs parents et pour 72% leur entourage les encourage.

Par rapport à la réaction du corps enseignant et des apprenants valides, 75,3% des apprenants pensent que les enseignants les considèrent comme les autres, 15% disent que les enseignants sont indifférents. Par ailleurs, une minorité pense que les enseignants les méprisent (4,3%) ou ont pitié d'eux (4,7%). Quant à l'avis des enseignants, il ressort des interviews que la plupart ne tiennent pas compte des élèves et étudiants en situation de handicap. Les raisons évoquées sont le grand nombre d'étudiants ou d'élèves, le fait qu'ils ne soient pas informés du handicap ou encore qu'ils ne sachent pas quoi faire.

Un des objectifs est d'analyser la réaction des apprenants valides face aux apprenants handicapés. Les résultats de l'étude font ressortir qu'il existe une relation cordiale entre les apprenants valides et leurs camarades handicapés. En effet, 84% des apprenants valides estiment qu'ils existent une relation cordiale avec leurs camarades valides contre 4,4% qui pensent qu'on les méprise, 4,7% estiment que leurs camarades sont indifférents et 3,7% disent que leurs camarades les insultes.

Par ailleurs, leurs camarades valides les aides à la compréhension du cours (67%), à la prise de notes (44%), dans la recherche documentaire (38%), pour entrer dans la salle (30%). Ils font aussi des travaux de groupe ensemble (71%). Pour 58% des enquêtés leurs camarades valides leur réservent les places de devant.

Les structures d'accompagnement des apprenants en situation de handicap sont très peu connues de ceux-ci. Seulement 20% des apprenants interrogés connaissent une structure d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Parmi ceux qui connaissent ces structures, 68% connaissent les services qu'elles offrent.

En ce qui concerne les procédures d'orientation, nous avons relevé qu'il existe un Centre National d'Orientation Scolaire et Professionnel. Ce dernier vient d'être créé en 2010 et n'a pas jusqu'alors une politique d'orientation scolaire. Cette politique est en cours d'élaboration mais ne tient en compte que le handicap mental. Par ailleurs, dans les centres d'orientation qui existent dans les universités, on ne fait pas de distinction entre les apprenants valides et ceux en situation de handicap.

Eu égard aux résultats de l'étude, les recommandations suivantes sont faites à court, à moyen et à long termes.

A court termes :

- ✓ Faire un plaidoyer auprès des institutions concernées, pour que les nouveaux bâtiments et amphithéâtres qui seront construits soient adaptés aux différents types de handicap
- ✓ Faire un plaidoyer pour avoir dans le dossier de l'inscription le type de handicap à tous les niveaux
- ✓ Faire un plaidoyer au Centre Nationale d'Orientation Scolaire et Professionnel, pour que la politique d'orientation scolaire en cours d'élaboration prenne en compte le volet handicap dans son ensemble
- ✓ Faire un plaidoyer auprès du Ministère des Enseignements Primaire et, Secondaire, pour qu'il soit introduit dans le programme de formation des enseignants du secondaire à l'ENS, des modules sur l'éducation inclusive,
- ✓ Former des enseignants qui peuvent accompagner les élèves et étudiants en situation de handicap en langue des signes et en braille
- ✓ Faire un plaidoyer auprès des différents Ministères en charge de l'enseignement pour adapter les examens au type de handicap (tiers du temps supplémentaire, assistance,

copie en braille...) Sensibiliser les enseignants de même que les apprenants valides sur les différents types de handicap et le soutien qu'ils peuvent leur apporter

- ✓ Sensibiliser les représentants des élèves dans les salles sur la nécessité de signaler l'existence d'apprenants handicapés aux enseignants et leur réserver des places prioritaires.
- ✓ Sensibiliser les apprenants handicapés sur l'estime de soi afin de mieux vivre leur situation de handicap
- ✓ Apporter des aides spécifiques et individualisées aux apprenants handicapés

A moyen terme:

- ✓ Faire des plaidoyers auprès des institutions concernées pour que les anciens bâtiments et amphithéâtres soient adaptés aux différents types de handicap
- ✓ Faire une étude sur les possibilités d'adaptation des bâtiments existant aux différents types de handicap
- ✓ Créer des structures compétentes d'accompagnement des apprenants handicapés
- ✓ Faire une étude ménage pour analyser et comprendre les conditions de vie des apprenants handicapés dans la société
- ✓ Faire une étude pour répertorier les filières porteuses par type de handicap
- ✓ Accroître le financement des projets des structures d'accompagnements en vue de pérenniser leurs activités et d'augmenter leur visibilité.

A long terme

- ✓ Faire des plaidoyers pour que l'Etat togolais adopte une politique claire en matière d'éducation inclusive
- ✓ Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation des actions en faveur de l'éducation inclusive

I - Introduction, contexte et justification

Les établissements secondaires et les instituts universitaires togolais accueillent de plus en plus de personnes en situation de handicap en leur sein. Ce regain d'intérêt des parents à la scolarisation de leurs enfants en situation de handicap est en partie dû au travail de sensibilisation mené par les acteurs de la société civile ces dernières années. L'accompagnement du gouvernement togolais par l'appui aux établissements scolaires spécialisés a aussi aidé à développer l'offre éducative dans le secondaire à l'endroit des personnes en situation de handicap. Par ailleurs la nécessité d'une éducation plus inclusive aux personnes en situation de handicap a conduit à l'émergence de foyer d'expérimentation en éducation inclusive dans différentes villes du Togo. Ces efforts conjugués et multi-acteurs ont ainsi favorisé l'entrée dans les universités togolaises à partir de 1994 d'étudiants présentant un handicap visuel autrefois exclu du système universitaire. Vingt ans après ce premier pas, on compte actuellement 27 étudiants en situation de handicap visuel et des centaines d'étudiants en situation de handicap moteur à l'Université de Lomé. La présence d'étudiant en situation de handicap auditif encore embryonnaire pourrait connaître une croissance dans les années futures. Ces progrès ne sont pas sans difficultés.

Dans une correspondance adressée en 2013 au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche avec ampliation au ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale, les étudiants en situation de handicap de l'Université de Lomé regroupés au sein de l'association des personnes handicapées de l'Université de Lomé (APHUL) présentaient les difficultés qu'ils rencontraient dans les structures universitaires. Une de leurs doléances soulignait la nécessité d'une étude approfondie pour mieux cerner les obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap dans la poursuite des études supérieures.

En outre le fort taux de déperdition dont sont victimes les étudiants en situation de handicap arrivant à l'Université de Lomé a amené au recrutement de référent handicap au sein des facultés des lettres et de droit et à la création du Centre d'appui aux étudiants en situation de handicap (CAESH). Ce tout nouveau centre placé sous la responsabilité de la faculté des lettres et sciences humaines a manifesté également le besoin d'une étude approfondie pour mieux cerner les tâches qui seront les siennes au sein de l'Université de Lomé.

Enfin, l'accent mis sur la promotion de l'emploi comme outil de lutte contre la pauvreté dans la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE)¹ et l'importance accordée à l'emploi des personnes marginalisés, notamment les personnes en situation de handicap, obligent à renforcer la qualité de leur formation supérieure. Ce renforcement serait un plus indéniable pour faciliter leur accès à l'emploi de ces personnes traditionnellement exclues du marché du travail.

En partenariat avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de l'enseignement primaire et secondaire, et avec l'appui financier de l'ONG CBM, l'association Visions Solidaires a lancé une étude pour une meilleure perception des conditions de formation et des obstacles rencontrés par les apprenants en situation de handicap dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur au Togo.

Le présent rapport résume les résultats obtenus à la suite de cette étude. Dans la suite on présentera les objectifs de l'étude, la méthodologie utilisée, les résultats puis une conclusion assortie de recommandations.

II- Objectifs de l'étude

2.1- Objectif général

La présente étude a principalement pour objectif de faire l'état de la situation des conditions de formation des personnes en situation de handicap dans les établissements secondaires et universitaires du Togo.

2.2- Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement l'étude aura pour but de :

- ✓ Identifier les problèmes liés à l'accès aux infrastructures scolaires et universitaires
- ✓ Comprendre les procédures d'orientation des élèves en situation de handicap au secondaire et après le BAC.
- ✓ Répertorier les structures d'accompagnement offertes aux apprenants en situation de handicap et faire un état des lieux des services offerts

¹ Document de la SCAPE, Ministère de la planification.

- ✓ Analyser la réaction du corps enseignant et des apprenants valides face aux apprenants en situation de handicap.
- ✓ Enumérer des exemples de bonnes pratiques mise sur pied au niveau de différents pays pour faciliter l'accès aux infrastructures, aux matières d'enseignement, et à des méthodes d'évaluation appropriées pour les apprenants en situation de handicap

III- Méthodologie

Pour atteindre les objectifs assignés à l'étude, nous avons adopté l'approche méthodologie suivante :

3.1- Zones de l'étude

Les zones de l'étude sont les localités où se trouvent les universités. Ainsi la ville de Kara et celle de Lomé abritant les deux grandes universités publiques du Togo sont choisies pour l'étude. Ce choix est motivé par le fait que la majorité des étudiants au Togo se trouve dans ces universités ; en les ciblant on peut aborder le plus grand nombre d'étudiants en situation de handicap.

En plus des deux universités qui seront ciblés, nous nous sommes intéressés aussi aux universités privées notamment l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest, aux lycées et collèges techniques et généraux, se trouvant dans ces deux villes.

3.1- Population cible

La population cible est constituée des étudiants, des collégiens et lycéens en situation de handicap.

3.2- Échantillonnage

L'étude est à la fois quantitative et qualitative. Pour la partie quantitative, nous avons procédé à un choix raisonné pour fixer le nombre d'étudiants et élèves en situation de handicap dans les deux villes à interroger. Le Centre d'appui aux Étudiants en Situation de Handicap (CAESH) et l'Association des Personnes Handicapées de l'Université de Lomé (APHUL), estime à 27 le nombre d'étudiants en situation de handicap visuel et à une centaine ceux en situation de handicap moteur à l'université de Lomé. Quant à l'Université de Kara, aucune information sur les étudiants en situation de handicap n'est disponible. Nous avons donc choisi un échantillon de 100 étudiants en situation de handicap avec un quota de 27 étudiants en situation de handicap visuel En ce qui concerne les lycées et collèges, nous avons interrogé 150 élèves en situation de handicap.

Pour l'approche qualitative, nous avons procédés à des interviews à l'endroit des acteurs intervenants dans le système d'enseignement secondaire et supérieur, aux leaders des associations et structure en charge des personnes handicapées dans les différentes universités, lycée et collège au Togo. Des interviews ont eu lieu avec les membres du bureau de l'Association de Personnes Handicapées de l'Université de Lomé (APHUL), des responsables du Centre d'Appui aux Etudiants en Situation de Handicap (CAESH), des chargés d'orientation dans les différentes universités ciblées pour l'étude, des chefs de départements, des directeurs de collèges, proviseurs et surveillants des lycées, des conseillers pédagogiques du secondaire dans les deux villes, des responsables du Ministère de l'Enseignement Supérieur, du Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel et de ceux de l'Enseignement Primaire et Secondaire.

3.3- Collecte des données

3.3.1- Outils de collecte

Un questionnaire pour l'étude quantitative a été élaboré pour collecter les informations sur les caractéristiques socio démographiques, les difficultés rencontrées par les différents types de handicap dans leur parcours scolaire et universitaire, les problèmes d'accessibilité des bâtiments et des matières enseignées dans les lycées et les universités. En plus de ce questionnaire quantitatif, des guides d'entretien ont été conçus pour l'étude qualitative.

Tous les outils de collecte ont été faits l'objet de validation par Visions Solidaires.

3.3.2- Recrutement et formation des agents de collecte

Au total nous avons recruté douze (12) agents de collectes ayant au moins fait des études supérieures et ayant une expérience dans les études qualitatives et quantitatives, notamment dans le domaine du handicap. Parmi ces agents deux étaient en situation de handicap visuel et trois de handicap moteur. Ces agents ont été formés à Lomé pendant une journée sur les outils de collectes élaborés. A la fin de la formation, les agents ont testé les outils de collecte en fin de journée avant leur déploiement sur le terrain. Deux équipes ont été formées pour la collecte des données pendant cinq (05) jours. Une équipe de quatre (04) personnes dont le contrôleur a été déployée à Kara. Le reste des agents (08) ont travaillé à Lomé. Les contrôleurs ont veillé au bon remplissage des outils et vérifié tous les questionnaires renseignés par les agents de collectes. En plus de cette tâche de vérification, ils étaient chargés de faire des interviews avec les responsables d'établissement et les enseignants.

L'équipe de formation était constituée du consultant appuyé par son assistant et un membre de Visions Solidaires.

3.3.3- Collecte proprement dite

Une recherche documentaire a été faite afin d'appréhender les dispositifs actuels au Togo en ce qui concerne l'accompagnement les élèves et étudiants handicapés. Par ailleurs, cette recherche a aussi permis de s'imprégner des pratiques dans les autres pays en matière de conditions de formation et obstacles des élèves et étudiants handicapés.

Que ce soit l'étude quantitative ou qualitative, on a procédé à un entretien individuel direct. La méthode de boule de neige a été utilisée pour identifier les élèves et étudiants handicapés. Toute fois à l'université de Lomé, nous nous sommes servis des informations sur les membres de l'APHUL et du CAESH pour identifier les étudiants handicapés. Les contrôleurs étaient responsables des entretiens avec les Directeurs, Proviseurs et des Surveillants des lycées et collèges alors que le consultant s'est chargé des entretiens avec les responsables pédagogiques, les chefs de départements des universités, les responsables des ministères, les membres des bureaux des associations et structures de prise en charges des personnes en situation de handicap.

3.4- Gestion des données

3.5- Saisie, apurement et validation des données

Les données quantitatives collectées chez les élèves et étudiants en situation de handicap ont été saisies dans un masque élaboré sous le logiciel CsPro. Les données sont ensuite importées dans le logiciel SPSS pour des fins d'analyse. Pour les données qualitatives ont été saisies dans Word. Deux agents de saisies ont été recrutés et formés pour effectuer cette tâche.

3.6- Analyse des données

L'analyse a été faite selon les objectifs de l'étude. Nous avons fait ressortir :

- ✓ Les difficultés rencontrées par les différents types de handicap dans leur parcours scolaire et universitaire;
- ✓ L'évaluation des méthodes d'accompagnement des élèves et étudiants en situation de handicap;
- ✓ Les problèmes d'accessibilité des bâtiments et des matières enseignées dans les lycées et les institutions universitaires;

- ✓ Les meilleures pratiques de valorisation et d'orientation des apprenants en situation de handicap.

3.7- Quelques difficultés rencontrées

Certaines difficultés ont été rencontrées dans la conduite de cette étude :

- ☒ La période de collecte des données coïncidait avec les examens de fin d'année au secondaire. Ce qui a expliqué l'indisponibilité de certains élèves à répondre aux questions.
- ☒ L'indisponibilité de certains enseignants, Chefs de départements
- ☒ Le retard dans l'obtention de l'autorisation à passer dans les lycées et collèges. En effet, la demande d'autorisation a été introduite en février 2014 au MEPS mais l'autorisation n'a été délivrée que le 19 Juin 2014
- ☒ Le retard dans l'accord des ministères pour l'interview. Jusqu'à ce jour le Ministère de l'Enseignement Supérieur ainsi que celui de l'Enseignement Primaire et Secondaire n'ont pas encore répondu à notre demande d'interview.

IV- Résultats de l'étude

4.1- Caractéristiques socio-démographiques et économiques des enquêtés

La technique d'échantillonnage et de collecte retenue a permis d'interroger 177 étudiants et élèves en situation de handicap à Kara et 102 à Lomé, soit un total de 279 personnes dans les deux villes.

La répartition des étudiants et élèves interrogés par type de handicap dans le tableau 01 montre que les handicapées moteur représente 46,4%, les visuels 48,6% et les auditifs 5%.

Selon le sexe, les élèves et étudiants handicapés de sexe masculin sont majoritaire (52,1%).

Par rapport au niveau d'étude, c'est au lycée que les agents de collecte ont le plus retrouvé les personnes en situation de handicap (37,1%), puis l'université (34,6%) et le collège (28,2%).

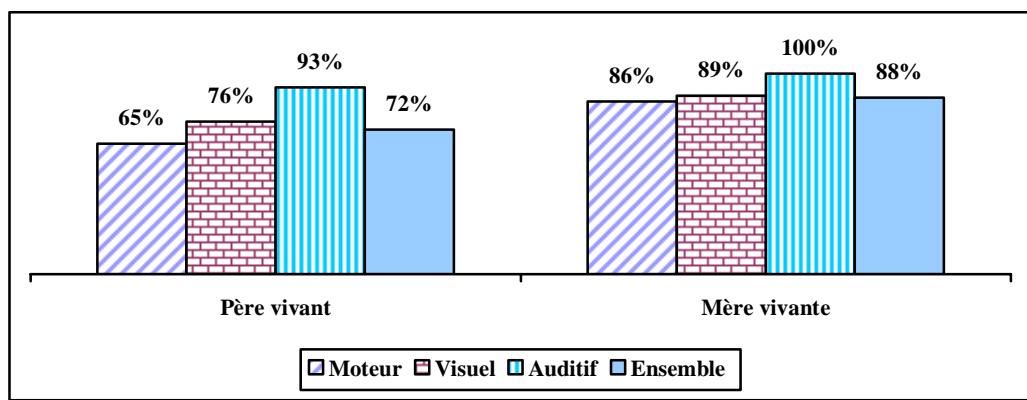
Tableau 01 : Répartition des enquêtés par région, la tranche d'âge et le sexe

	Sexe		Niveau d'étude			Ensemble
	Féminin	Masculin	Université	Lycée	Collège	
%	%	%	%	%	%	Effectif
Ville						
Lomé	30,4	69,6	62,7	19,6	17,6	36,4
Kara	57,6	42,4	18,6	47,5	33,9	63,2
Type de handicap						
Moteur	30,8	69,2	53,1	24,6	22,3	46,4
Visuel	61,8	38,2	20,6	48,5	30,9	48,6
Auditif	71,4	28,6	0,0	42,9	57,1	5,0
Tranche d'âge						
Moins de 15 ans	71,0	29,0	0,0	0,0	100,0	11,1
15 - 20	61,3	38,7	1,9	59,4	38,7	37,9
20 - 25	42,2	57,8	43,4	48,2	8,4	29,6
25 ans +	20,0	80,0	98,3	1,7	0,0	21,4
Ensemble	47,9	52,1	34,6	37,1	28,2	100,0
						279

Quant à l'existence ou pas de leur père ou leur mère, le graphique 01 montre que dans l'ensemble 72% des apprenants ne sont pas orphelins de père et 88% ont leur mère vivante.

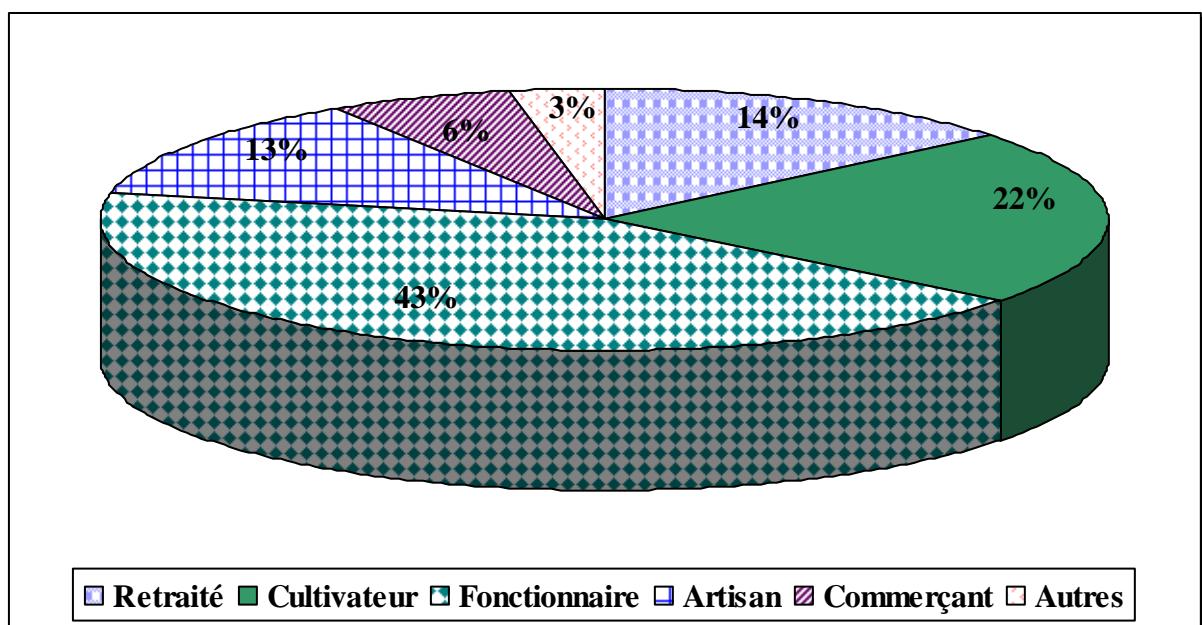
En considérant le type de handicap, 76% des apprenants handicapés visuels ont leur père et 89% ont leur mère ; de même 93% des auditifs ont leur père et 100% ont leur mère vivante. Chez les moteurs 86% ont leur mère vivante contre 65% qui ont leur père vivant.

Graphique 01 : Pourcentage des étudiants/élèves en situation de handicap selon qu'il soit ou pas orphelin de mère et/ou de père



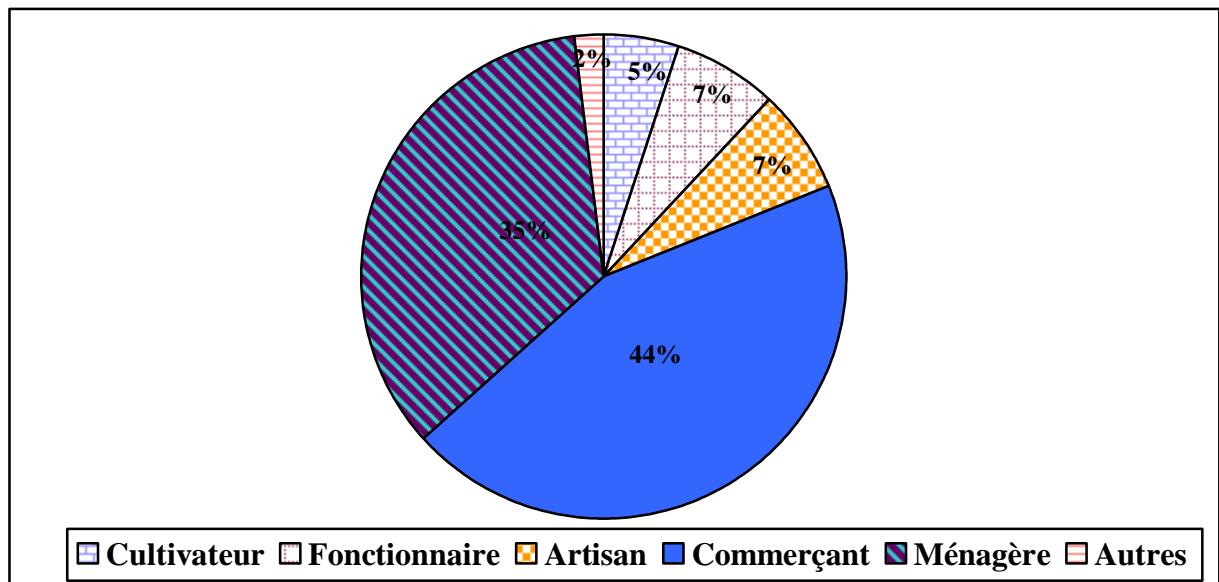
Pour la profession du père, 43% des apprenants ont des pères qui sont des fonctionnaires contre 22% des cultivateurs, 14% de retraités, 13% des artisans et 6% des commerçants d'après le graphique 02.

Graphique 02 : Répartition des apprenants selon la profession de leur père



Quant à leurs mères est, elles sont pour la plupart, selon le graphique 03, des commerçantes (44%) ou des ménagères (35%). On retrouve une minorité d'apprenants dont les mères sont des artisans (7%), des fonctionnaires (7%) ou Cultivatrice (5%).

Graphique 03 : Répartition des apprenants selon la profession de leur mère



Le tableau 02 fait la synthèse de la déclaration des apprenants sur le lieu de leur habitation pour se rendre à leur lieu de formation. De l'analyse de ce tableau, on constate que 53% des apprenants vivent dans la maison familiale, 35,8% sont en location, 9,3% sont à l'internat et 1,4% vivent chez un parent proche.

La distance qu'ils parcouruent de leur résidence pour se rendre à leur lieu de formation est en moyenne de 3 Km pour environ une durée moyenne de 29 minutes.

Tableau 02 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région, le lieu d'habitation, la distance entre la résidence et l'établissement et la durée du trajet de la résidence à l'établissement

	Lieu d'habitation habituel pour se rendre à l'établissement					Distance moyenne parcourue en Km	Durée moyenne du trajet (en minute)	Effectif
	Internat	Location	Maison familiale	Chez un parent proche	Autre			
%	%	%	%	%				
Sexe								
Féminin	8,2	26,9	64,2	0,7	0,0	2	28	134
Masculin	10,3	43,8	43,2	2,1	0,7	3	31	146
Niveau d'étude								
Université	21,6	53,6	22,7	2,1	0,0	4	36	97
Lycée	1,9	28,8	67,3	1,0	1,0	3	27	104
Collège	3,8	22,8	72,2	1,3	0,0	2	25	79
Type de handicap								
Moteur	10,8	43,1	44,6	1,5	0,0	3	33	130
Visuel	7,4	28,7	61,8	1,5	0,7	2	26	136
Auditif	14,3	35,7	50,0	0,0	0,0	2	27	14
Tranche d'âge								
Moins de 15 ans	0,0	16,1	80,6	3,2	0,0	3	32	31
15 – 20	4,7	22,6	71,7	0,0	0,9	2	25	106
20 – 25	8,4	48,2	42,2	1,2	0,0	3	30	83
25 ans +	23,3	51,7	21,7	3,3	0,0	4	35	60
Ville								

Lomé	22,5	39,2	38,2	0,0	0,0	3	26	102
Kara	1,7	33,9	61,6	2,3	0,6	2	31	177
Ensemble	9,3	35,8	53,0	1,4	0,4	3	29	279

Le moyen de transport le plus souvent utilisé pour se rendre est, d'après le tableau 03, la marche (72%), le taxi moto (10%), taxi bus (6,5%). D'autres moyens de transports sont utilisés tels que le tricycle, le vélo et la moto privée.

Tableau03 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et le moyen de transport pour se rendre à l'établissement

	Moyen de transport pour se rendre au lieu de formation								Effectif
	Marche %	Tricycle %	Vélo %	Taxi moto %	Moto privé %	Taxi/bus %	Voiture privée %	Autre %	
Sexe									
Féminin	77,6	1,5	3,7	11,9	1,5	3,7	0,0	0,0	134
Masculin	67,1	6,8	4,8	8,2	3,4	8,9	0,0	0,7	146
Niveau d'étude									
Université	53,6	7,2	4,1	16,5	5,2	13,4	0,0	0,0	97
Lycée	75,0	2,9	5,8	8,7	1,9	4,8	0,0	1,0	104
Collège	91,1	2,5	2,5	3,8	0,0	0,0	0,0	0,0	79
Type de handicap									
Moteur	68,5	6,9	4,6	7,7	3,8	7,7	0,0	0,8	130
Visuel	75,0	2,2	4,4	11,8	0,7	5,9	0,0	0,0	136
Auditif	78,6	0,0	0,0	14,3	7,1	0,0	0,0	0,0	14
Tranche d'âge									
Moins de 15 ans	93,5	0,0	3,2	3,2	0,0	0,0	0,0	0,0	31
15 - 20	81,1	3,8	4,7	5,7	1,9	2,8	0,0	0,0	106
20 - 25	67,5	3,6	4,8	14,5	3,6	4,8	0,0	1,2	83
25 ans +	51,7	8,3	3,3	15,0	3,3	18,3	0,0	0,0	60
Ville									
Lomé	54,9	4,9	2,0	19,6	5,9	12,7	0,0	0,0	102
Kara	81,9	4,0	5,6	4,5	0,6	2,8	0,0	0,6	177
Ensemble	72,0	4,3	4,3	10,0	2,5	6,5	0,0	0,4	279

4.2- Difficultés rencontrées par les élèves/étudiants en situation de handicap

Un des objectifs de l'étude est d'identifier les obstacles rencontrés par les apprenants dans leur parcours scolaire. Cette section résume les résultats obtenus auprès des 279élèves et étudiants interrogés sur les conditions d'accès aux infrastructures, aux cours et les difficultés d'ordre matérielles, financières et psychologiques qu'ils éprouvent dans leur parcours scolaire et qui sont liées à leur situation de handicap.

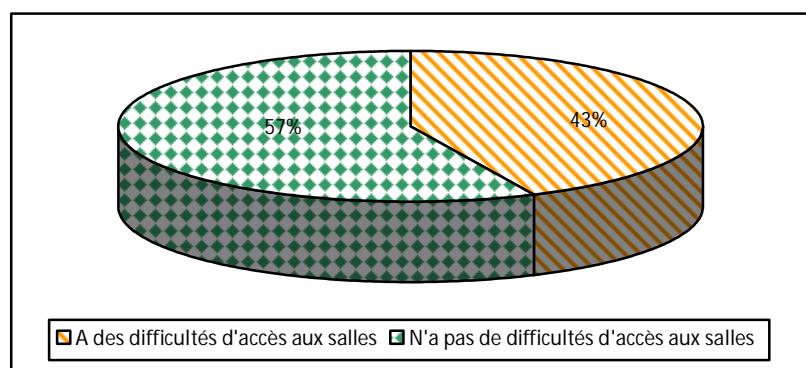
4.2.1- Difficultés liées à l'accès aux infrastructures

Les difficultés liées à l'accès aux infrastructures sont celles liées à l'accès aux salles de cours et aux sanitaires. Ces difficultés sont mesurées à deux niveaux. Premièrement, à travers le questionnaire quantitatif adressé aux apprenants, on renseigne leur déclaration

sur leur capacité à accéder aux salles et aux sanitaires. Dans un deuxième temps, une grille d'observation a permis de recenser les infrastructures en place et de voir si ces derniers ont des équipements nécessaires permettant aux apprenants en situation de handicap d'y accéder.

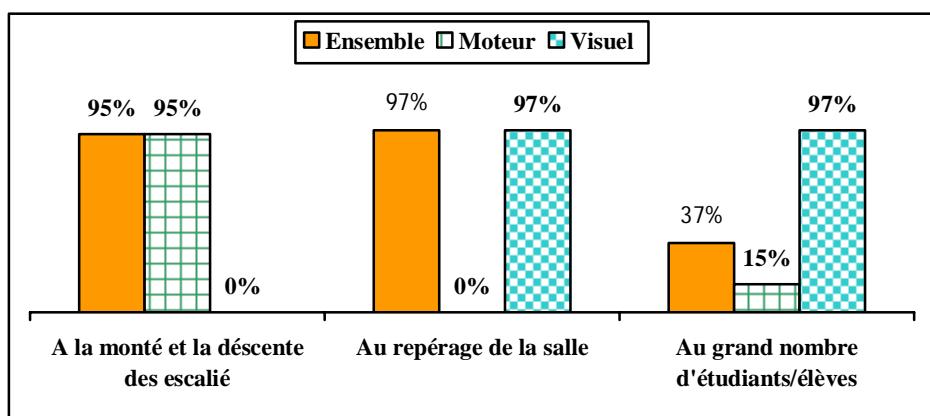
Ainsi, à la question « Avez-vous des difficultés d'accès aux salles ? », 43% des apprenants répondent par l'affirmative selon le graphique 04 contre 57% qui y accèdent sans difficulté.

Graphique 04 : Répartition des enquêtés par difficulté ou pas d'accès aux salles



Les difficultés citées sont, d'après le graphique 05, celles liées à la monté et à la descente des escaliers (95%), au repérage de la salle (97%) et au grand nombre des apprenants. Plus spécifiquement pour les moteurs, c'est la montée et la descente des escaliers (95%) et dans une moindre mesure au grand nombre des apprenants (15%). Pour les visuels leurs difficultés d'accès aux salles sont liées au « repérage de la salle » (97%) et au grand nombre d'étudiants/élèves (97%).

Graphique 05 : Répartition des enquêtés selon le type de difficultés d'accès aux salles



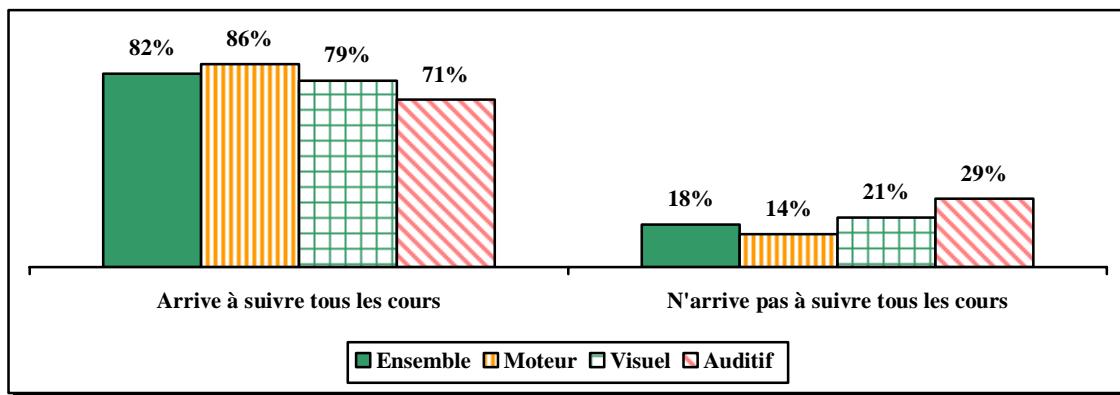
En ce qui concerne l'accessibilité aux sanitaires, certains établissements n'en disposent pas. Dans les établissements où le dispositif existe, l'accès reste limité comme dans le cas de l'accessibilité des salles. Les raisons évoquées dans ce cas sont celles de l'inadéquation des sanitaires au handicap, notamment les rampes et les garde-fous.

La grille d'observation a permis de relever que dans la plupart des établissements visités, les bâtiments ne sont pas équipés de rampes ni de garde-fous. Seuls certains des nouveaux bâtiments respectent la règle du minimum d'équipements, que sont les rampes et les garde-fous, pour tenir compte des personnes en situation de handicap.

4.2.2- Difficultés d'accès au cours

Si les apprenants, malgré quelques difficultés d'accès aux salles, s'efforcent à y entrer, ils devraient pouvoir suivre les cours et avoir accès à leurs contenus. L'analyse exploratoire de l'avis des apprenants par rapport à leur capacité à suivre tous les cours est résumée à travers le graphique 06. L'analyse de ce graphique montre que, en considérant tout type de handicap confondu, 18% des apprenants qui sont interrogés n'arrivent pas à suivre tous les cours. Par type de handicap, on constate que 14% des handicapés moteurs, 21% des visuels et 29% des auditifs n'arrivent pas à suivre tous les cours.

Graphique 06 : Répartition des enquêtés par leur capacité à suivre tous les cours et le type de handicap



Les raisons évoquées sont analysées par type de handicap.

4.2.2.1- Cas des étudiants /élèves en situation de handicap moteur

Pour les apprenants en situation de handicap moteur qui n'arrivent pas à suivre tous les cours, on les retrouve pour la plupart du temps à l'université (17 sur 18). Les raisons

citées sont autres que le problème de compréhension, les difficultés de prise de notes et l'inattention du professeur ou enseignant. Pour eux, il s'agit d'un problème de place ou les heures de cours. Certains disent ne pas souvent occuper les place de devant ou du fait que le cours se passe la nuit. Pour d'autres, c'est un manque de moyen pour se déplacer régulièrement et suivre les cours ou encore la fatigue après un long déplacement.

Tableau 04 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap moteur par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et les difficultés rencontrés dans le suivi des cours

	Problème de compréhension	Prise de note difficile	Inattention du professeur/enseignant	Autre	Effectif
	%	%	%	%	
Sexe					
Féminin	0,0	33,3	0,0	66,7	3
Masculin	0,0	67	0,0	86,7	15
Niveau d'étude					
Université	0,0	5,9	0,0	88,2	17
Lycée					0
Collège	0,0	100,0	0,0	0,0	1
Tranche d'âge					
Moins de 15 ans	0,0	100,0	0,0	0,0	1
15 - 20					0
20 - 25	0,0	11,1	0,0	77,8	9
25 ans +	0,0	0,0	0,0	100,0	8
Ville					
Lomé	0,0	67	0,0	86,7	15
Kara	0,0	33,3	0,0	66,7	3
Ensemble	0,0	11,1	0,0	83,3	18

4.2.2.2- Cas des étudiants/élèves en situation de handicap visuel

Sur les 30 apprenants en situation de handicap visuel qui n'arrive pas à suivre tous les cours, la majorité (17 sur 30) est à l'université. Ces apprenants citent comme raisons, les difficultés à reconnaître les images (80%), les difficultés de prise de notes (73%), les difficultés à reconnaître les formules mathématiques (66,7%), le fait que les cours soient en écriture ordinaire (60%), l'inattention du professeur / enseignant (46,7%) et dans une moindre mesure la position dans la salle très éloignée du professeur / enseignant (33,3%) et le problème de compréhension (16,7%).

D'autres raisons évoquées sont : la rapidité de l'enseignant, le fait que l'enseignant écrive au tableau sans prononcer les mots et le bruit des camarades valides.

Tableau 05 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap visuel par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et les difficultés rencontrées dans le suivi des cours

		Les cours sont en écriture ordinaire	Problème de compréhension	Prise de note éhensis	Difficultés à reconnaître les images	Difficultés à reconnaître les formules mathématiques	Position dans la salle très éloignée du prof	Inattention du professeur/en enseignant	Autre	
		%	%	%	%	%	%	%	%	Eff
Sexe										
Féminin	33,3	16,7	83,3	83,3	58,3	50,0	33,3	16,7	12	
Masculin	77,8	16,7	66,7	77,8	72,2	22,2	55,6	16,7	18	
Niveau d'étude										
Université	100,0	17,6	82,4	94,1	94,1	17,6	70,6	23,5	17	
Lycée	20,0	20,0	40,0	40,0	60,0	40,0	20,0	0,0	5	
Collège	0,0	12,5	75,0	75,0	12,5	62,5	12,5	12,5	8	
Tranche d'âge										
Moins de 15 ans	0,0	0,0	50,0	75,0	0,0	50,0	0,0	25,0	4	
15 - 20	0,0	14,3	71,4	71,4	28,6	57,1	14,3	0,0	7	
20 - 25	87,5	37,5	75,0	75,0	100,0	12,5	50,0	12,5	8	
25 ans +	100,0	9,1	81,8	90,9	90,9	27,3	81,8	27,3	11	
Ville										
Lomé	94,4	22,2	83,3	94,4	94,4	22,2	66,7	22,2	18	
Kara	8,3	8,3	58,3	58,3	25,0	50,0	16,7	8,3	12	
Ensemble	60,0	16,7	73,3	80,0	66,7	33,3	46,7	16,7	30	

En plus de l'accessibilité au cours, on constate que lors des examens, les apprenants en situation de handicap traitent les épreuves avec le même temps que leurs camarades valides.

4.2.2.3- Cas des étudiants/élèves en situation de handicap auditif

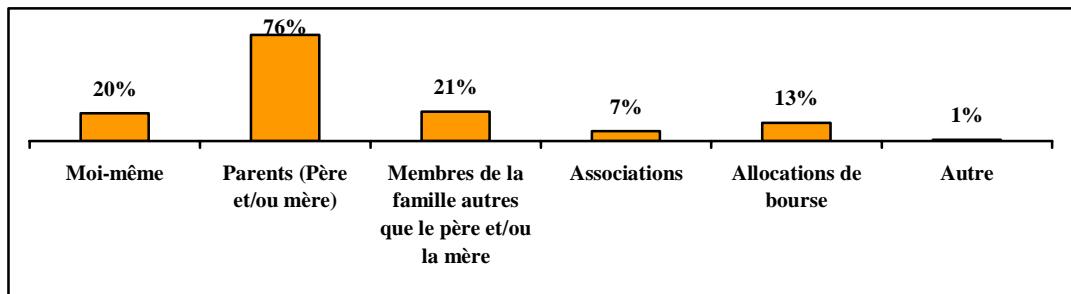
Pour les sourds et les malentendants, la plupart du temps, les raisons pour lesquelles ils n'arrivent pas à suivre tous les cours sont entre autres : le fait que l'enseignant parle sans écrire au tableau et le bruit de leurs camarades.

4.2.3- Difficultés d'ordre matériel et financier

Les difficultés matérielles et financières peuvent impacter considérablement les résultats scolaires. L'acquisition de ces moyens peut avoir plusieurs sources dont les parents, les membres de la famille, les associations, les bourses et autres. D'après l'avis des apprenants résumé à travers le graphique 07, 76% citent les parents comme source de financement de leurs études. D'autres sources de financement sont aussi citées,

notamment les membres de la famille autre que le père et/ou la mère (20%), soi-même (21%), les allocations de bourse (13%) et les associations (7%).

Graphique 07 : Répartition des apprenants selon les sources de financement des études



Le montant moyen mensuel utilisé dans le cadre de leur scolarité est, selon le tableau 06, de 17 500 FCFA. En considérant les sources de financement, les apprenants reçoivent (en termes de dépense) en moyenne : 11 800 FCFA de leurs parents, 11 100 FCFA des autres membres de la famille.

Tableau 06 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et le montant moyen par source de financement

	Montant moyen mensuel par source de financement						Total
	Moi-même	Parents (Père et/ou mère)	Membres de la famille autres que le père et/ou la mère	Associations	Allocation de bourse	Autre	
Sexe							
Féminin	11722	10470	8565	12580	27000		12912
Masculin	13891	13368	12833	19133	11667	30667	21656
Niveau d'étude							
Université	16051	16579	11208	13719	13857	40000	26644
Lycée	8450	12187	12278	400		26000	15050
Collège	5667	7155	7313	43333			9141
Type de handicap							
Moteur	14850	12549	11329	11467	15231	48000	20180
Visuel	10033	11432	7386	17844	9889	22000	14625
Auditif		9273	50000	30000			21091
Autre							
Tranche d'âge							
Moins de 15 ans	7500	7352	7300	10000			8387
15 - 20	8750	11006	14500	15200	10000	4000	13504
20 - 25	13571	13367	9929	27250	12824	48000	21296
25 ans +	15077	15097	9893	13273	15118	40000	24025
Ville							
Lomé	21421	18283	18880	14676	13958	44000	29013
Kara	9375	8143	5500	33467	13636	4000	10794
Ensemble	13536	11826	11169	17495	13857	30667	17527

En vue d'éviter le biais de réponse par rapport au besoin en matériel et financier, nous avons collecté leur avis sur ce qu'ils pensent qu'on puisse faire pour tenir compte de leur handicap. De façon spontanée, certains apprenants demandent du matériel spécialisé soit pour le déplacement ou pour les cours, d'autres ont besoins qu'on soutienne leurs parents

dans la prise en charge scolaire. Nous résumons ci-dessous les propos les plus fréquents de leurs réponses :

- ✓ Me trouver un appareillage orthopédique
- ✓ Un moyen de déplacement, Problème de loyer, intervenir financièrement dans mes études
- ✓ Prise en charge avec des dons de verres médicaux.
- ✓ Aider mes parents pour qu'ils puissent s'occuper de mes études
- ✓ M'aider pour que je puisse payer mon logement et mes études
- ✓ M'aider à acquérir le matériel spécialisé, payer ma scolarité et acheter mes fournitures

4.2.4- Difficultés d'ordre psychologique

La perception du handicap par la personne qui le porte et le regard qu'a son entourage sur lui peut impacter l'état psychologique de l'apprenant handicapé et par ricochet sur ces études. Pour l'étude, nous nous sommes intéressés au vécu de l'apprenant par rapport à son handicap, le soutien que lui apporte ses parents ou tuteurs ainsi que le regard qu'à son entourage sur lui.

Ainsi pour ce qui concerne le vécu de l'apprenant par rapport à son handicap, il ressort du tableau 07 que 32,4% des apprenants jugent leur handicap insupportable, contre 61,2% qui le supportent et 6,5% qui sont indifférents devant leur handicap.

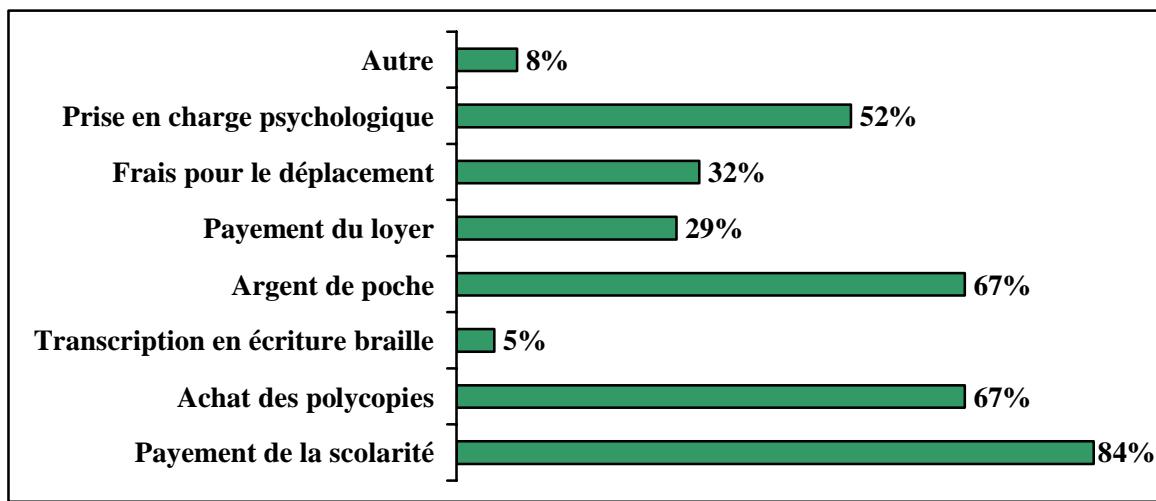
Tableau 07 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et la psychologie sur le handicap

	Comment vivez-vous votre handicap			Effectif
	Insupportable	Supportable	Indifférent	
	%	%	%	
Sexe				
Féminin	39,1	57,9	3,0	133
Masculin	26,0	64,4	9,6	146
Niveau d'étude				
Université	20,6	64,9	14,4	97
Lycée	46,6	51,5	1,9	103
Collège	27,8	69,6	2,5	79
Type de handicap				
Moteur	24,6	67,7	7,7	130
Visuel	37,0	58,5	4,4	135
Auditif	57,1	28,6	14,3	14
Autre	0,0	0,0	0,0	0
Tranche d'âge				
Moins de 15 ans	22,6	77,4	0,0	31
15 - 20	38,1	59,0	2,9	105
20 - 25	39,8	53,0	7,2	83
25 ans +	16,7	68,3	15,0	60
Ville				

Lomé	19,6	63,7	16,7	102
Kara	39,8	59,7	0,6	176
Ensemble	32,4	61,2	6,5	279

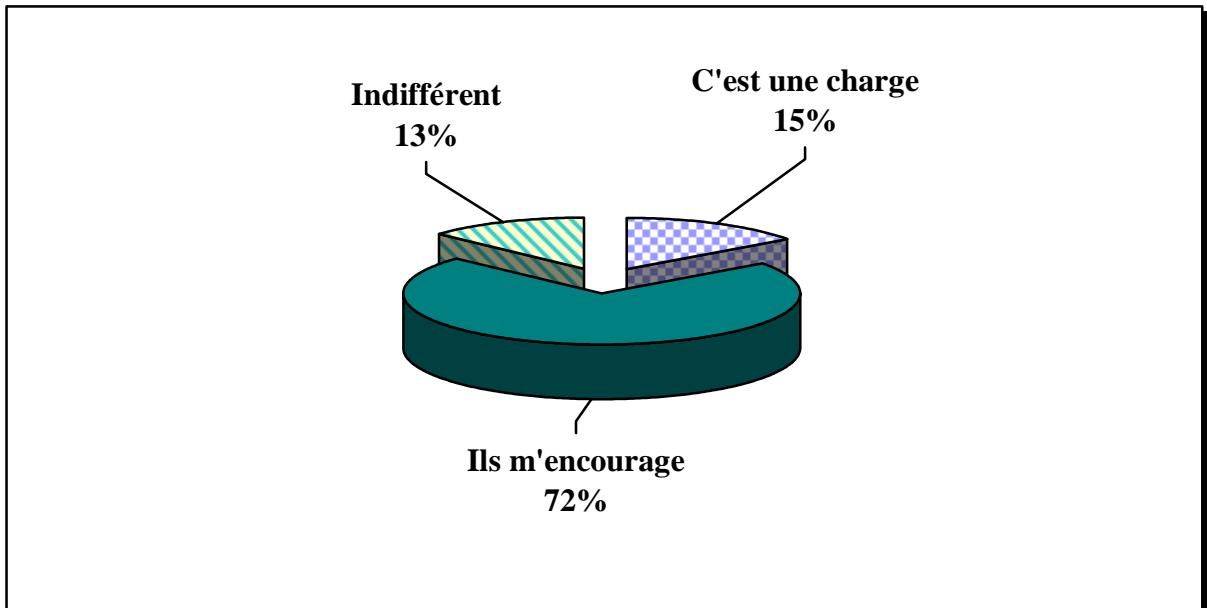
Par ailleurs, pour l'aide des parents, les apprenants citent, selon le graphique 08, le paiement de la scolarité (84%), l'argent de poche (67%), l'achat de polycopiés (67%), la prise en charge psychologique (52%). Les parents aident aussi aux frais de déplacement (32%), le paiement du loyer (29%) et la transcription en braille (5%).

Graphique 08 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et l'aide bénéficiée de leurs parents /tuteurs



En ce qui concerne le regard de l'entourage sur le handicap, le graphique 09 montre que 72% des apprenants pensent que leur entourage les encourage, contre 15% qui pensent c'est une charge, et pour 13% leur entourage est indifférent.

Graphique 09 : Regard de l'entourage sur le handicap



4.3- Procédures d'orientation des élèves/étudiants en situation de handicap

L'orientation scolaire et professionnelle consiste à proposer à une personne en âge de scolarité et même aux adultes les différentes filières dans lesquelles elle pourrait s'insérer en fonction de ses intérêts, de son parcours scolaire antérieur, et de sa personnalité.

Les méthodes d'orientation sont très diverses et doivent reposer avant tout sur la liberté de choix de la personne.

L'orientation peut aussi consister en un service offert, depuis le collège jusqu'à l'enseignement supérieur, par des conseillers en orientation dépendant du service public ou par des conseillers indépendants.

Les filières de travail proposées doivent être en lien direct avec le choix professionnel de la personne qu'on oriente. La détermination de ce lien ne peut se faire que dans le cadre d'un entretien structuré, conduit par un conseiller professionnel. C'est à cette seule condition que la personne qui consulte se voit donner des conseils avertis et pertinents qui peuvent, sous réserve qu'elle y investisse suffisamment de temps et d'énergie, la mener au terme de son objectif.

L'orientation scolaire et professionnelle répond à un besoin important étant donnée la complexité croissante du monde du travail.

Il est donc important de comprendre la manière dont cette orientation est faite aux apprenants en situation de handicap par les services d'orientation dépendant du public.

Le Togo disposait jusqu'en 2004 une Direction d'Orientation Scolaire et Professionnelle (DOSP) qui a été dissoute et transformée en une division et placée sous la Direction des Etudes Secondaires et d'Orientation Professionnelle (DESOP). Cette dissolution était due au départ massif des conseillers d'orientation et de la suspension de la formation de nouveaux qui devaient prendre la relève.

En 2010, le Ministère a créé un Centre National d'Information et d'Orientation Scolaire et Professionnelle (CNIOSP). Ce centre a pour mission de piloter la politique d'orientation du système scolaire. De nos jours, le CNIOSP ne dispose pas d'une politique nationale d'éducation.

Dans la politique qui est en cours d'élaboration, le CNIOSP a pris en compte le volet handicap en mettant un accent sur le handicap mental. Les autres types de handicap ne sont pas mis en exergue surtout le handicap moteur.

De même dans les universités du Togo, l'orientation dans les options est faite par les Directions Académiques et des Affaires Sociales sur la base des performances dans le cursus antérieur sans tenir compte du handicap.

4.4- Réaction du corps enseignant

Pour appréhender la réaction du corps enseignant, nous avons cherché à avoir l'avis des apprenants et du corps enseignant lui-même. Ceci nous permet de confronter les réponses et d'éviter les conclusions hâtives. Ainsi, un guide d'entretien a permis de collecter l'avis des enseignants et le questionnaire quantitatif aux apprenants a servi pour avoir l'avis de ces derniers.

Les résultats de l'avis des apprenants résumés dans le tableau 08, font ressortir que pour la plupart des apprenants les enseignants les considèrent comme les personnes valides (75,7%). On retrouve une minorité qui estime que les enseignants les considèrent avec

mépris /négligence (4,3%) ou avec pitié (4,7%). Pour d'autres les enseignants accordent une attention à leur égard (15,4%).

En ce qui concerne le fait que l'enseignant tienne compte de leur situation de handicap, 65,6% pensent que les enseignants tiennent compte d'eux en faisant leurs cours. Les raisons évoquées pour ceux qui estiment que les enseignants ne tiennent pas compte d'eux en faisant leurs cours, sont entre autres : le nombre élevé des apprenants qui fait que l'enseignant ignore la présence de telles personnes, le fait qu'ils ne soient pas sensibilisés sur le handicap et qu'ils ne veulent pas perdre du temps pour eux.

Tableau 08 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et la réaction des enseignants

	Comment vos enseignants vous considèrent en salle de cours					Les enseignants tiennent compte de moi en faisant leurs cours	Eff
	Comme les autres valides	Avec mépris/négligences	Avec pitié	Avec attention	Moquerie/raillerie		
	%	%	%	%	%	%	
Sexe							
Féminin	73,1	3,0	6,0	17,9	0,0	76,9	134
Masculin	77,4	5,5	3,4	13,0	0,7	55,5	146
Niveau d'étude							
Université	74,2	4,1	8,2	12,4	1,0	38,1	97
Lycée	80,8	1,9	2,9	14,4	0,0	81,7	104
Collège	69,6	7,6	2,5	20,3	0,0	78,5	79
Type de handicap							
Moteur	80,0	2,3	5,4	11,5	0,8	60,8	130
Visuel	72,8	5,1	3,7	18,4	0,0	72,8	136
Auditif	57,1	14,3	7,1	21,4	0,0	42,9	14
Autre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Tranche d'âge							
Moins de 15 ans	67,7	6,5	0,0	25,8	0,0	74,2	31
15 – 20	75,5	3,8	3,8	16,0	0,9	79,2	106
20 – 25	79,5	4,8	3,6	12,0	0,0	65,1	83
25 ans +	73,3	3,3	10,0	13,3	0,0	38,3	60
Ville							
Lomé	74,5	3,9	3,9	17,6	0,0	53,9	102
Kara	75,7	4,5	5,1	14,1	0,6	72,3	177
Ensemble	75,3	4,3	4,7	15,4	0,4	65,6	279

Avis de quelques apprenants qui estiment que les enseignants ne tiennent pas compte d'eux en faisant leurs cours :

1- Propos de certains apprenants à l'université

- ✓ Pour eux nous n'avons pas une grande importance
- ✓ Ils ne sont pas sensibilisés sur le handicap et aussi ils n'ont pas de temps à perdre.
- ✓ Les enseignants n'arrivent pas à nous identifier à cause de l'effectif.
- ✓ Certains ne savent pas que je suis en classe d'autres oui mais ne savent pas quoi faire pour m'aider.

2- Propos de certains apprenants au lycée ou au collège

- ✓ Des fois ils ne dictent pas les cours et se contente d'écrire au tableau
- ✓ Eviter certaines punitions, comme me mettre à genou ou marcher en restant à genoux
- ✓ les professeurs ne tiennent pas compte de moi parce qu'ils ne sont pas informés de mes maux
- ✓ Parce que mes professeurs pensent que je fais la blague

Au niveau des enseignants, nous avons constaté que beaucoup font des efforts et ont l'envie d'aider les apprenants en situation de handicap, mais fort est de constater aussi que certains éprouvent de la pitié ou n'arrivent pas à accorder une oreille attentive à cause de l'effectif. Ces cas où les enseignants n'arrivent pas à tenir compte des apprenants sont retrouvés le plus souvent à l'université. Nous présentons ci-dessous, la synthèse des déclarations de certains enseignants:

- ✓ J'ai de la pitié pour eux car avec toute la peine qu'ils se donnent pour faire leurs études, je me demande s'ils ont une chance de trouver un emploi. Les entreprises privées ne recrutent pas des personnes en situation de handicap
- ✓ C'est gênant car il n'est pas dans les mêmes conditions que les autres. Il faut donc être prêt de lui pour dicter le cours afin de mieux le suivre
- ✓ C'est difficile de leur accorder une oreille particulière devant plus de 700 étudiants
- ✓ Ce sont des personnes très intelligentes, je leur demande s'ils suivent et je leur répète s'ils ne suivent pas
- ✓ Si vous êtes en situation de handicap, vous restez à la maison
- ✓ Ils ne l'ont pas signalé
- ✓ Ils ne sont pas venus nous voir à la rentrée, ils sont tous mélangés avec les autres donc nous ne prenons pas particulièrement compte d'eux, aussi ils ont la même capacité que les autres donc ils sont égaux.

4.5- Réaction des apprenants valides

Un des objectifs de l'étude était de déterminer la réaction des apprenants valides face à leurs camarades en situation de handicap. Pour atteindre cet objectif, il a été demandé aux apprenants en situation de handicap de donner leur avis sur la relation qui existe entre eux et leurs camarades valides. La synthèse de leurs réponses est contenue dans le tableau 09.

L'analyse de ce tableau montre que, pour 84,7% des apprenants handicapés, il existe une relation cordiale entre eux et leurs camarades valides. D'autres estiment que leurs camarades valides : les méprisent (4,4%), sont indifférents (4,7%), se moquent d'eux ou les insultent (3,7%) ou encore ont pitié d'eux.

Tableau 09 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et la relation qu'ils entretiennent avec les autres valides

	Relation entre les étudiants/élèves en situation de handicap et leurs camarades valides						Effectif
	Cordiale	Ils nous méprisent	Indifférent	Ils se moquent de nous/nous insultent	Ils nous insultent	Ils ont pitié de nous	
%	%	%	%	%	%	%	
Sexe							
Féminin	82,4	7,6	3,8	3,1	1,5	1,5	131
Masculin	86,8	1,4	5,6	2,1	,7	3,5	144
Niveau d'étude							
Université	87,6	1,0	6,2	0,0	0,0	5,2	97
Lycée	86,4	6,8	2,9	1,9	1,0	1,0	103
Collège	78,7	5,3	5,3	6,7	2,7	1,3	75
Type de handicap							
Moteur	89,1	3,1	4,7	1,6	0,0	1,6	128
Visuel	83,1	5,1	4,4	2,9	1,5	2,9	136
Auditif	54,5	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	11
Tranche d'âge							
Moins de 15 ans	87,1	3,2	0,0	6,5	3,2	0,0	31
15 - 20	82,7	5,8	4,8	3,8	1,0	1,9	104
20 - 25	85,0	5,0	5,0	1,3	1,3	2,5	80
25 ans +	86,7	1,7	6,7	0,0	0,0	5,0	60
Ville							
Lomé	85,1	3,0	7,9	0,0	0,0	4,0	101
Kara	84,4	5,2	2,9	4,0	1,7	1,7	173
Ensemble	84,7	4,4	4,7	2,6	1,1	2,6	274

Cette relation de mépris, d'indifférence, d'insulte ou de moquerie, de pitié des apprenants valides n'est pas appréciée par leurs camarades en situation de handicap. En effet, quand on leur a posé la question : « Que pensez-vous que vos camarades valides devraient faire pour qu'il y ait une cohésion entre vous ? », ils disent qu'il faudrait que leur camarades valides cessent de les discriminer en parlant de leur situation de handicap, en ayant pitié

d'eux ou encore en leur rendant certains services qu'eux-mêmes ils ne peuvent pas faire aisément.

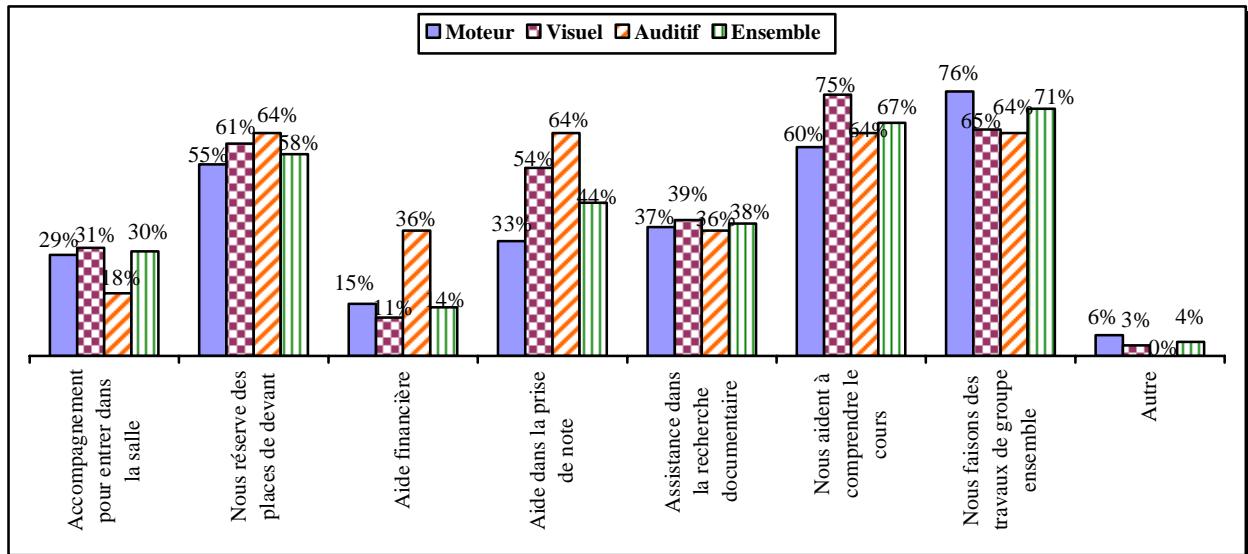
Nous résumons ci-dessous quelques propositions des apprenants en situation de handicap :

- ✓ Qu'ils ne se moquent pas de nous et ne pas faire des blagues qui touchent notre intégrité physique
- ✓ Pour qu'il y ait cohésion, ils doivent tout simplement se comporter avec nous comme les autres valides
- ✓ Nous réserver des places, nous encourager, nous aider à payer la nourriture
- ✓ Nous amuser ensemble et faire des travaux de groupes et ne jamais parler de mon état physique
- ✓ Nous comprendre et ne pas nous écarter lors des activités
- ✓ Nous accepter comme nous sommes, éviter les regards fixes sur nous avec insistance
- ✓ Je veux qu'on sensibilise mes camarades et qu'on fasse savoir que nous sommes nés avec ces maux
- ✓ Ils n'ont qu'à comprendre que nous sommes les mêmes et qu'ensemble nous pourront réussir
- ✓ Ils doivent avoir une relation d'amitié avec nous, nous porter assistance en cas de besoin

Concernant les aides dont les apprenants en situation de handicap bénéficient de leurs camarades valides, il s'agit le plus souvent dans l'ensemble et selon le graphique 10, d'aide à la compréhension du cours (67%), des travaux de groupe avec les camarades valides (71%), de la réservation des places de devant (58%), l'aide dans la prise de notes (44%), d'assistance dans la recherche documentaire (38%), d'accompagnement pour entrer dans la salle (30%) et dans une moindre mesure de l'aide financière (4%).

En considérant le type de handicap, les aides reçues de la part de leurs camarades sont les mêmes que dans l'ensemble et dans des proportions similaires.

Graphique 10 : Répartitions des enquêtés selon le type d'aide bénéficiée de leurs camarades valides et le type de handicap



4.6- Structures d'accompagnements des élèves/étudiants en situation de handicap

Les structures d'accompagnements des apprenants en situation de handicap œuvrent pour la promotion de leurs droits et dans leur prise en charge en cas de besoin. Ces structures sont des références pour les personnes en situation de handicap pour faire entendre les abus dont ils subissent de la part de la société. Ainsi la connaissance de ces structures par les apprenants en situation de handicap leur permet de savoir à qui s'adresser en cas de besoin.

Pour avoir le niveau de connaissance des apprenants en situation de handicap sur les structures d'accompagnement, nous leur avons demandé s'ils connaissent ces structures. Les réponses résumées dans le tableau 10 suivant révèlent que seulement 20% des interrogés connaissent une structure d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Cette connaissance est plus élevée chez les apprenants de niveau universitaire (47,4%). Selon le type de handicap, la connaissance varie entre 19 et 21 pourcents. Dans les deux villes où la collecte a eu lieu, c'est à Lomé que les apprenants ont déclaré plus connaître ces structures (44,1%) contre 6,2% à Kara. Cette différence entre les deux villes peut s'expliquer par le poids des apprenants du secondaire à Lomé par rapport à Kara étant donné que les apprenants de niveau universitaire connaissent mieux ces structures que ceux du secondaire.

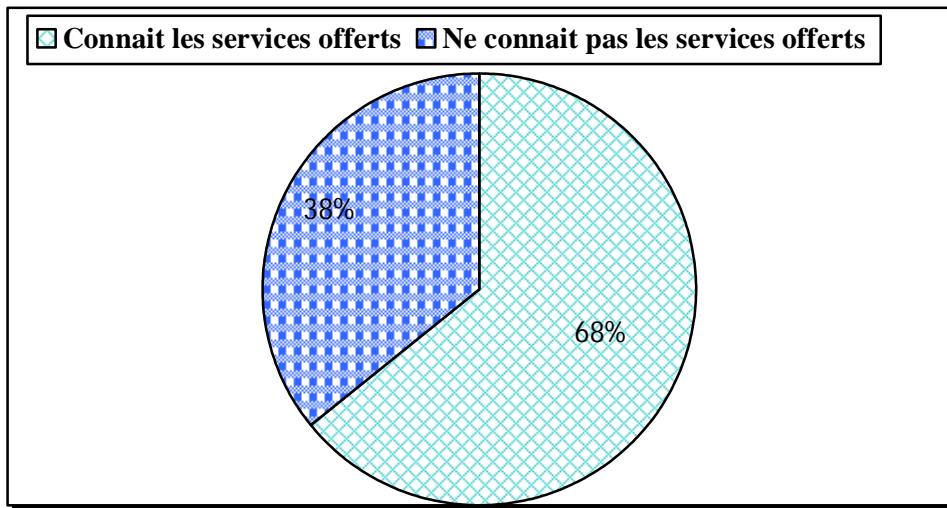
Tableau 10 : Répartition des étudiants/élèves en situation de handicap par sexe, niveau d'instruction, la tranche d'âge, la région et la connaissance de structures d'accompagnement

Sexe	Connaissance de structures d'accompagnement		N'a pas connaissance de structures d'accompagnement		Ensemble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif

Féminin	10,4	14	89,6	120	100,0	134
Masculin	28,8	42	71,2	104	100,0	146
Niveau d'étude						
Université	47,4	46	52,6	51	100,0	97
Lycée	4,8	5	95,2	99	100,0	104
Collège	6,3	5	93,7	74	100,0	79
Type de handicap						
Moteur	19,2	25	80,8	105	100,0	130
Visuel	20,6	28	79,4	108	100,0	136
Auditif	21,4	3	78,6	11	100,0	14
Tranche d'âge						
Moins de 15 ans	3,2	1	96,8	30	100,0	31
15 – 20	4,7	5	95,3	101	100,0	106
20 – 25	20,5	17	79,5	66	100,0	83
25 ans +	55,0	33	45,0	27	100,0	60
Ville						
Lomé	44,1	45	55,9	57	100,0	102
Kara	6,2	11	93,8	166	100,0	177
Ensemble	20,1	56	79,9	223	100,0	279

Pour ceux qui connaissent ces structures d'accompagnement, d'après le graphique 11, 68% connaissent les services qu'ils offrent contre 38% qui ne le savent pas.

Graphique 11 : Répartition des enquêtés selon leur connaissance des services offerts par les structures d'accompagnement qu'ils connaissent



4.7- Quelques exemples d'éducation inclusive mise en place dans certains pays

Des expériences d'institutionnalisation de l'éducation inclusive sont de nos jours mises en œuvre de part le monde. Cette partie de notre rapport consiste à faire allusion à certaines d'entre elles pour montrer que la réalisation effective de l'éducation inclusive, loin d'être un

rêve, est possible. Ceci est un idéal à atteindre et la diversité des expériences de mise en œuvre en est une preuve. Il apparaît ainsi :

Pour la France

L'expérience française des CLIS et des ULIS est un cas concret d'une politique d'accompagnement continué des personnes vivant avec un handicap du primaire au secondaire.

En France, avec la Circulaire n°2010-088 du 18 juin 2010, dans la perspective d'une vision plutôt inclusive qu'intégratrice, les Unités Locales pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ont remplacé les Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI). Les ULIS ; en effet, sont des dispositifs permettant à des élèves vivant avec un handicap ou ayant des troubles d'apprentissage importants d'être scolarisés dans les collèges ou les lycées professionnels ou technologiques. Ce sont des enfants vivant avec des handicaps divers et d'une classe d'âge située entre 12 et 16 ans qui se trouvent être concernés. Le dispositif des ULIS se trouve être la continuité des Classes d'Inclusion Scolaire des primaires.

Dans ce dispositif le rôle de l'enseignant encadreur est primordial. Les enseignants des ULIS sont titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides Spécialisées, les Enseignements Adaptés et la Scolarisation des Elèves en Situation de Handicap. Leur mission est celle d'un enseignant capable de dispenser à ces élèves un enseignement très adapté à leurs possibilités.

Par ailleurs, en France, pour rendre inclusif les lieux publics, des normes d'accessibilité sont adoptées et tout Etablissement Recevant du Public doit s'y conformer avant le 1er janvier 2015.

En Allemagne

L'accompagnement des élèves vivant avec un handicap dépend de la synergie entre les écoles ordinaires et spécialisées. Dans ce dispositif, L'enseignement spécialisé est considéré comme une ressource nécessaire de l'enseignement ordinaire. Ainsi pour la prise en charge des élèves à besoins particuliers deux cas de figure se présentent :

- ils bénéficient soit de l'éducation avec soutien spécialisé en milieu ordinaire (en coopération ou avec l'assistance et le soutien pratique d'un enseignant spécialisé),
- soit de formules de soutien pédagogique spécialisé coopératif entre écoles ordinaires et spécialisées.

La formation des élèves en situation de handicap ou à besoins spécifiques est admise comme étant une prescription pour toutes les écoles. Cette réalité implique une dualité pour la fonction de l'école spécialisée. Elle opère entre une éducation spéciale dans l'école et l'assistance pédagogique spéciale aux unités intégrées de l'école classique.

L'absence de textes contraignants et l'insuffisance des moyens sont les tendons d'Achille de l'évolution du système. Toutefois des progrès notables sont constatés. Le compte est pourtant loin d'un passage total à une éducation inclusive en classe ordinaire. En 2006, on dénombrait 68 000 élèves en écoles ordinaires (63% dans le primaire et 36% dans le secondaire) et plus de 416 000 en écoles spécialisées.

Le rôle des enseignants est fondamental et multiple : mise en œuvre de la prévention, action d'éducation conjointe dans les écoles ordinaires, supervision de la coopération entre les écoles spécialisées et ordinaires. Ainsi la formation de base de tous les enseignants tient compte de compétences pour les besoins éducatifs particuliers.

En Autriche

Les règlements du système éducatif permettent aux parents de scolariser les enfants ayant besoins d'éducations particuliers soit dans les écoles classiques soit dans les écoles spécialisées. En 2006, 14 000 élèves étaient comptés en intégration avec un soutien pédagogique dans les classes ordinaires (31 % dans le primaire et 69 % dans le secondaire).

Le soutien scolaire est essentiellement donné par des enseignants des écoles spécialisées ou dans les services itinérants avec possibilité d'aide ponctuelle à l'élève.

L'information et la formation des enseignants peuvent comprendre plusieurs sessions hebdomadaires. Il n'est pas requis une expérience professionnelle préalable à la formation complémentaire, qui n'est pas obligatoire. La formation des enseignants est diverse selon les différentes provinces et les différents programmes de formation des instituts pédagogiques.

En Corée

Le taux de scolarisation frôle les 100% et les performances des écoliers sont fortement liées à l'implication des familles. L'éducation, gratuite, des élèves handicapés est obligatoire à l'école primaire et au collège. Les élèves sévèrement handicapés bénéficient d'un enseignement spécialisé de la maternelle au lycée. L'inclusion scolaire est favorisée par la loi

sur l'enseignement primaire et secondaire d'une part et par la loi sur la promotion de l'éducation spécialisée d'autre part.

Pour améliorer la qualité de l'enseignement des élèves handicapés, l'Institut National pour l'éducation spécialisée a pour objectif :

- l'expérimentation et la recherche dans ce domaine,
- la diffusion de l'information, du développement de matériel pédagogique adapté
- la formation d'enseignants spécialisés.

On compte 23 762 élèves (sur 9 millions d'élèves) lourdement handicapés et qui sont scolarisés dans 141 établissements spécialisés.

De plus, 28 000 élèves dont le handicap est plus léger sont pris en charge dans 4366 classes spécialisées, intégrées dans des établissements scolaires classiques.

Les enseignants spécialisés sont recrutés et formés par le biais d'un examen spécifique et d'une formation continue complémentaire.

Aux Etats Unis

Au regard de l'égalité de chances dans l'atteinte des objectifs de performance des écoles, Il existe une législation assez fournies pour régir la prise en compte des enfants laissés pour compte. La règle générale qu'inspire la loi fédérale est l'inclusion des enfants vivant avec un handicap dans le milieu scolaire dans un environnement le moins contraignant possible (Least restricted Environment). La législation prévoit des mesures d'aide financière aux états, aux centres de recherches universitaires et aux organismes sans but lucratif pour appuyer des opérations à plusieurs niveaux : recherche, formation continue, assistance technique, aide technologique, formation des parents, information générale.

L'ensemble des mesures prises militent en faveur d'une forte intégration des enfants à besoins spécifiques dans les écoles classiques.

Aux États-Unis, sur la base d'un programme éducatif personnalisé, 60 % des élèves ayant des problèmes spécifiques d'apprentissage peuvent passer la majeure partie de leur formation dans des classes régulières des écoles de leur quartier avec les parties prenantes nécessaires (soins médicaux spécialisés par exemple).

Grâce aux mesures prises, le pourcentage d'élèves avec handicap, sortis du lycée depuis plus de deux ans et qui avaient un emploi rémunéré est passé de 55 % à 70 % en 15 ans (1987-2003).

En Italie

Le système est basé sur le droit de tous les élèves de suivre une éducation ordinaire. En 1975, les classes différencierées et les écoles spécialisées ont été supprimées. Ainsi donc, la loi donne la primeur à l'intégration des élèves handicapés dans les classes ordinaires avec le soutien d'enseignants spécialisés.

En 2007, le système éducatif recensait plus de 178 000 élèves en classes ordinaires (10% en préélémentaire, 38% en primaire et 52 % en secondaire). Pourtant deux ans plus tôt on dénombrait encore 156 000 enfants dans les écoles.

La description du handicap est réalisée sur un profil dynamico-fonctionnel qui montre les caractéristiques physiques, psychiques, sociales et affectives de l'élève. Sur ce fondement, l'enseignant spécialisé de soutien est désigné dans un rapport de 1 pour 1 pour les cas les plus graves, à 1 pour 4 pour les plus légers.

La synergie des parties prenantes (enseignants, opérateurs des services socio sanitaires, familles) et une organisation plus souple sont primordiales dans ce processus d'intégration. Les effectifs des classes qui intègrent 1 ou 2 élèves à besoins particuliers est de 20 élèves maximum au lieu de 25.

Ce soutien est en grande partie assuré par des enseignants de rattrapage travaillant au sein des équipes éducatives des écoles et partageant à ce titre la responsabilité du travail à faire avec tous les élèves.

Au Sénégal

Le Sénégal a signé la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Déclaration de Salamanque et a ratifié en 1999, En 1990 le pays ratifia la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE). Cet engagement vis-à-vis de textes internationaux s'est encore plus concrétisé en 2010, quand l'Etat sénégalais a ratifié la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) pour ensuite proclamer la même année, aussi bien à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat, la Loi d'Orientation Sociale pour la Défense et la Promotion des Droits des Personnes Handicapées.

Mais le constat demeure qu'avec l'absence de statistiques nationales fiables relatives aux personnes handicapées en général, il existe une sérieuse limite pour la définition de politiques de protection cohérentes et pertinentes en leur faveur en rapport avec les dispositions juridiques et législatives en vigueur au Sénégal.

La Constitution sénégalaise proclame l'Education Pour Tous. En conformité à cette constitution, la Loi 2004-37 du 15 Décembre 2004 dit que l'éducation est « *obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans* ».

En général, des enfants atteints d'incapacité légère ou moyenne: malentendants, bègues, malvoyants, enfants déficients psychiques ou atteints de retard mental bénin etc. sont accueillis à l'école ordinaire. Néanmoins faute d'une prise en charge adéquate (formation des maîtres, modèles alternatifs d'enseignement, matériel didactique, accessibilité des écoles, des classes, des toilettes, fournitures, etc.), ces enfants sont souvent sujets à la déscolarisation.

Cette chance d'aller à l'école n'est pas à la portée des autres enfants tels les paraplégiques, tétraplégiques les sourds, les muets et les sourds muets, les non-voyants ou aveugles. C'est également le cas des enfants souffrant de déficience intellectuelle profonde.

Face à cette situation, l'Etat et ses partenaires développent depuis quelques années et initient de bonnes pratiques en direction et au profit des enfants en situation de handicap vivant au Sénégal. A ce titre on note une dispense d'âge à l'inscription au cours d'initiation, des dispositions spécifiques pour les candidats vivant avec une incapacité avérée.

De plus dans la région de Dakar (Pikine, Guédiawaye, Rufisque), notons que des ONG ont mis en synergie avec le Ministère de l'Education, en place à la rentrée scolaire 2011-2012 des écoles ordinaires inclusives pilotes. Il s'agit d'expérimentation de :

- ✓ La Coalition des Organisations en Synergie pour la Défense de l'Education Publique (COSYDEP), en partenariat avec ANCEFA et SAVE the Children entre autres. Cinq écoles sont rendues inclusives (4 dans la banlieue de Dakar et 1 à Rufisque), recevant quasiment toutes les catégories d'enfants handicapés,

✓

- ✓ SIGHTSAVERS/Sénégal a pris en charge l'éducation d'enfants malvoyants et non-voyants dans trois écoles ordinaires, toujours dans la banlieue de Dakar et à Rufisque.

De toutes les manières toutes ces expériences sont relatives à l'éducation de la petite enfance et de l'enfance. Mais il est important de souligner en référence de bonne pratique le dispositif en cours à l'Université Cheikh Anta Diop en faveur de l'inclusion des étudiants en situation de handicap.

A l'Université Cheikh Anta Diop est mis en œuvre un Mécanisme de prise en compte des besoins des étudiants en situation de handicap. Les performances de ce mécanisme illustrent le bienfondé d'une synergie des acteurs dans la pratique d'une éducation inclusive au niveau de l'enseignement supérieur. Ce dispositif met en harmonie les efforts de l'Association des Etudiants Handicapé (AEH) et de la Direction de la Vie Estudiantine en Relation avec la Cité (DVERC) notamment avec la division chargée des étudiants handicapés. Ainsi les actions ordonnées de l'AEH/UCAD et de la DVERC ont permis d'améliorer sensiblement l'existence des personnes en situation de handicap dans le campus.

Au Burkina Faso

Selon la conclusion d'un état des lieux de l'éducation inclusive menée au Burkina Faso (Afrik consulting, 2013) « *le contexte socio-économique et politico-administratif du Burkina Faso n'est pas encore favorable pour développer de manière pérenne les facteurs positifs de l'éducation inclusive. Beaucoup d'enfants en situation de handicap sont encore enfermés dans un univers loin de l'école, un univers défavorable qui leur hôte toute chance d'un avenir, faute de posséder les outils, les connaissances et le savoir pour s'insérer dans la société. »*

La prise en compte de la question du handicap à l'école demeure très largement dominée par des initiatives privées ou des Organisation de la Société Civile (OSC) malgré l'adhésion aux textes juridiques internationaux et les dispositions nationales en matière de droit des personnes en situation de handicap.

De ces pionniers de l'inclusion nous allons présenter ici le cas pertinent non exclusif du Centre d'Education et de Formation Intégré des Sourds et Entendants

Le Centre d'Education et de Formation Intégré des Sourds et Entendants (CEFISE) est un complexe scolaire qui accueille indistinctement élèves entendant et à déficience auditive depuis

décembre 1988. Le Centre intervient dans l'enseignement et la formation inclusifs, ainsi que l'insertion socioprofessionnelle des personnes sourdes et malentendantes. Ses activités se structurent autour de trois programmes principaux que sont : (i) l'Education et la formation ; (ii) la Prévention et la prise en charge de la surdité; (iii) l'Insertion socioprofessionnelle.

Dans un cadre fondamentalement d'éducation inclusive, Le CEFISE propose de nos jours un cursus qui couvre entièrement :

- ✓ La maternelle est composée de petite, moyenne et grande section s'investit dans l'éducation et l'éveil de la petite enfance. Elle reçoit à la fois des enfants entendant et à déficience auditive. Sans distinction, les deux catégories bénéficient de l'apprentissage de la langue des signes.
- ✓ Le primaire est tout aussi dans la dynamique de l'inclusion. depuis 2000, il compte des classes spécialisées au CP1 et CP2 pour aider les élèves sourds à mieux assimiler la langue des signes. Ainsi après deux années exclusives, les élèves sourds sont intégrés en classe ordinaire avec les entendants.
- ✓ Le collège Cefise qui couvre de la sixième à la terminale propose deux cursus : enseignement général et enseignement technique au profit des élèves sourds et entendants issus du primaire.
- ✓ Enfin le lycée Bénaja, est un cursus d'enseignement général qui propose uniquement des terminales en série D et A

Selon les termes de l'état des lieux de Afrik Consulting (2013) ; le CEFISE travaille en partenariat avec les établissements pour l'intégration des élèves issus de son école. Elle participe aussi à la formation des formateurs à la demande des autres intervenants. Les activités de formation se structurent autour de différents domaines que sont l'hôtellerie (option cuisine), la couture et le tissage (valorisation des produits locaux), la coiffure, l'horticulture, la fabrication de grillage, la soudure. La prévention et la prise en charge de la surdité constituent le domaine des sections d'audiologie, d'orthophonie et de psychologie de l'enfant handicapé.

Le volet insertion socioprofessionnelle renvoie à l'accompagnement des jeunes sortant du système pour une meilleure insertion socioéconomique au moyen d'un appui financier et d'un suivi. La vision du CEFISE est de montrer que le handicap ne constitue pas un obstacle pour accéder à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'intégration dans la société. Aussi,

l'institution cherche-t-elle à promouvoir la reconnaissance des droits des élèves handicapés dans le cadre des droits à l'éducation de pour tous.

Le CEFISE gère un grand centre scolaire regroupant environ 3 516 élèves dont 10% de déficients auditifs et d'autres enfants souffrant d'autres types de déficiences (physique, visuelle, bègues, déficience intellectuelle légère). Il comprend le préscolaire, le cycle primaire et le cycle secondaire technique et général. Une classe spéciale accueille pour les deux premières années les enfants malentendants pour les préparer au langage des signes (LDS) avant de les intégrer à partir du CE1 dans les classes ordinaires. LE CEFISE dispose d'une école maternelle (petite et moyenne section), d'un primaire (CP1 au CM2) et d'un secondaire général et technique.

V- Conclusion et recommandations

Cette étude a été réalisée pour faire un état des lieux des conditions de formations des personnes en situation de handicap au secondaire et dans l'enseignement supérieur. Elle se situe dans le cadre d'une meilleure perception des conditions de formation et des obstacles rencontrés par les apprenants en situation de handicap dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur au Togo par Visions Solidaires.

L'exploration des données collectées révèlent que les apprenants handicapés moteurs et visuels sont confrontés à des difficultés d'accessibilité aux salles. Ces difficultés consistent pour les handicapés moteurs à la montée et à la descente des escaliers, au grand nombre d'étudiants ou élèves à l'entrée de la salle, et pour les visuels au repérage de la salle et aux grands nombres d'étudiants.

L'accessibilité aux cours est limitée du fait que pour les apprenants handicapés visuels, les cours sont en écriture ordinaire, le manque de place devant, le bruit des camarades dans la salle ou encore le professeur écrit au tableau sans prononcer les mots. Pour les apprenants handicapés auditifs, c'est lié au fait que l'enseignant parle sans écrire.

Les enseignants, pour la plupart ne tiennent pas compte des apprenants handicapés à cause du grand nombre d'étudiants. Ils évoquent aussi le fait qu'ils ne sont pas informés de leur présence ou qu'ils ne savent pas ce qu'il faut faire même s'ils sont informés.

Il existe une relation cordiale entre les apprenants valides et leurs camarades handicapés. Ils travaillent le plus souvent ensemble et les aident dans la compréhension du cours, dans la prise de notes, dans la recherche documentaire et dans le repérage des salles pour les handicapés visuels.

Très peu des apprenants en situation de handicap connaissent les structures d'accompagnement.

Les services d'orientation qui existent ne tiennent pas compte des différents types de handicap.

Eu égard à ces résultats, nous recommandant ce qui suit :

A cours termes :

- ✓ Faire un plaidoyer auprès des institutions concernées, pour que les nouveaux bâtiments et amphis qui seront construits soient adaptés aux différents types de handicap
- ✓ Faire un plaidoyer pour avoir dans le dossier de l'inscription le type de handicap à tous les niveaux
- ✓ Faire un plaidoyer au Centre Nationale d'Orientation Scolaire et Professionnelle, pour que la politique d'orientation scolaire en cours d'élaboration prenne en compte le volet handicap dans son ensemble
- ✓ Faire un plaidoyer auprès du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation, pour qu'il soit introduit dans le programme de formation des enseignants du secondaire à l'ENES, des modules sur l'éducation inclusive, la langue des signes et le braille
- ✓ Faire un plaidoyer auprès des différents Ministères de l'enseignement pour que le tiers du temps des examens soit accordé aux handicapés visuels comme temps supplémentaire
- ✓ Sensibiliser les enseignants de même que les apprenants valides sur les différents types de handicap et le soutien qu'ils peuvent leur apporter
- ✓ Sensibiliser les représentants des élèves dans les salles sur la nécessité de signaler l'existence d'apprenants handicapés aux enseignants et leur réservé des places prioritaires.
- ✓ Sensibiliser les apprenants handicapés sur l'estime de soi afin de mieux vivre leur situation d'incapacité
- ✓ Apporter des aides spécifiques et individualisées aux apprenants handicapés

A moyen termes :

- ✓ Faire des plaidoyers auprès des institutions concernées pour que les anciens bâtiments et amphis soient adaptés aux différents types de handicap
- ✓ Faire un plaidoyer auprès des différents Ministères de l'enseignement pour que les enseignants qui sont déjà opérationnels soient recyclés sur des modules de l'éducation inclusive, la langue des signes et le braille
- ✓ Faire une étude sur les possibilités d'adaptation des bâtiments existant aux différents types de handicap

- ✓ Créer des structures de prise en charge psychologique des apprenants handicapés
- ✓ Faire une étude ménage pour analyser et comprendre les conditions de vie des apprenants dans la société
- ✓ Faire une étude pour répertorier les filières porteuses par type de handicap
- ✓ Accroître le financement des projets des structures d'accompagnements en vue de pérenniser leurs activités et d'augmenter leur visibilité.

A long termes

- ✓ Faire des plaidoyers pour que l'Etat togolais adopte une politique claire de l'éducation inclusive
- ✓ Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation des actions en faveur de l'éducation inclusive